

DECISION DU BUREAU N°2023-36

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**OBJET : Marché à procédure adaptée TRAVAUX DE POSE ET REHABILITATION DE RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET D'EAU BRUTE SUR LE PAYS DE FAYENCE**

- Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif ;
- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire ;
- Vu la consultation référencée **2023ACTRAVAUX** publiée le 13/09/2023 ;
- Vu le bureau du 12/12/2023 ;

Le marché est un accord-cadre à bons de commande multi-attributaire alloti :

LOT 1 : Travaux de premier établissement de branchements AEP et EU (tous secteurs)
Montant annuel minimum de 100 000 € HT et annuel maximum de 410 000 € HT.

LOT n° 2 : Pose et réhabilitation de réseaux AEP et EU – Ouest du territoire (3 communes) : Seillans, Fayence, Mons .
Montant annuel minimum de 100 000 € HT et annuel maximum de 410 000 € HT.

LOT n° 3 : Pose et réhabilitation de réseaux AEP et EU – Centre du territoire (3 communes) : Tourrettes, Saint-Paul en Forêt, Bagnols en Forêt .
Montant annuel minimum de 100 000 € HT et annuel maximum de 410 000 € HT.

LOT n° 4 : Pose et réhabilitation de réseaux AEP et EU – Est du territoire (3 communes) : Callian, Montauroux, Tanneron .
Montant annuel minimum de 100 000 € HT et annuel maximum de 410 000 € HT.

Chaque lot peut être attribué à 3 entreprises maximum. Les montants ci-dessus seront répartis entre les différents attributaires. L'application des critères d'attribution définis au règlement de consultation n'a cependant pas permis d'attribuer chaque lot à 3 entreprises.

Le Bureau DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer et signer le marché du **lot 1** avec les entreprises, dans l'ordre :

1. CBK Services, 331 chemin Maunier, 83440 SEILLANS.
2. AMENAGEMENTS ET RESEAUX BAGNOLAIS, 343 impasse de l'amitié, 83600 BAGNOLS EN FORET.
3. VALTERRA, 1624 RD 562, la Lombardie, 83440 TOURRETTES.

D'attribuer et signer le marché du **lot 2** avec l'entreprise :

1. SAS Alain TAXIL, 87 boulevard du 19 Mars 1962, quartier

D'attribuer et signer le marché **du lot 3** avec l'entreprise:

1. AMENAGEMENTS ET RESEAUX BAGNOLAIS, 343 impasse de l'amitié, 83600 BAGNOLS EN FORET.

D'attribuer et signer le marché du **lot 4** avec les entreprises, dans l'ordre :

1. VALTERRA, 1624 RD 562, la Lombardie, 83440 TOURRETTES.
2. SAS Alain TAXIL, 87 boulevard du 19 Mars 1962, quartier Saint Eloi, 83440 Fayence
3. AMENAGEMENTS ET RESEAUX BAGNOLAIS, 343 impasse de l'amitié, 83600 BAGNOLS EN FORET.

Durée : La durée de chaque lot est de 1 an à compter de la notification, renouvelable maximum 2 fois 1 an, soit 3 ans maximum.

Imputation budgétaire : Lot 1 : 61523 Eau et Assainissement ;
Lots 2, 3 et 4 : 2315 Eau et Assainissement.

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du CGCT., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le

René UGO

Président

